

COMMISSION PERMANENTE

RECUEIL DES DÉLIBÉRATIONS

vendredi 22 janvier 2016

Commission Solidarité : Enfance-Famille, Personnes Agées et Personnes Handicapées

DÉLIBÉRATION N° 2

PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT À L'ÉLABORATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Jean-Carles GRELIER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, Mme Sylvie TOLMONT, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe COUNIL, M. Fabien LORNE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstentions.

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président du Conseil départemental à signer :

- ~ le document cadre pour l'élaboration du Schéma départemental des Services aux Familles en Sarthe, dont le projet est joint en annexe 1,
- ~ l'avenant à la Convention départementale relative à la mise en place d'une coordination départementale de soutien à la parentalité, à titre transitoire, pour l'année 2016, dont le projet est joint en annexe 2.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception
en Préfecture le 29/01/16
et de sa publication ou notification le 02/02/16

Pour le président du Conseil départemental

Et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

COMMISSION PERMANENTE



Direction Générale Adjointe Solidarité Départementale
Santé publique, démographie médicale et actions transversales

vendredi 22 janvier 2016

Commission Solidarité : Enfance-Famille, Personnes Agées et Personnes Handicapées

DÉLIBÉRATION N° 5

TERRITOIRE PARTENAIRE SANTÉ

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Jean-Carles GRELIER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, Mme Sylvie TOLMONT, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe COUNIL, M. Fabien LORNE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstentions.

La Commission Permanente,
Vu l'article L1511-8 du CGCT,
Vu le rapport de son Président,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer les conventions « Territoire partenaire Santé » avec les collectivités partenaires du dispositif.

Le modèle de convention est annexé à la présente délibération.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception
en Préfecture le 29/01/16
et de sa publication ou notification le 02/02/16

Pour le président du Conseil départemental

Et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Verger', is written over a horizontal line.

Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 22 janvier 2016

Commission Solidarité : Enfance-Famille, Personnes Agées et Personnes Handicapées

DÉLIBÉRATION N° 6

CONTRATS D'ENGAGEMENT MÉDECINE, ODONTOLOGIE ET MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Jean-Carles GRELIER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, Mme Sylvie TOLMONT, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe COUNIL, M. Fabien LORNE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstentions.

La Commission Permanente,
Vu l'article L1511-8 du CGCT
Vu le rapport de son Président,
Considérant l'article L1612-1 du CGCT autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 13 novembre 2015,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

FIXE le montant des contrats d'engagement à 10 000 € pour les cursus sur 3 ans et 12 000 € pour les cursus sur 4 ans et autorise le Président à signer des avenants avec les 3 étudiants ayant contracté en septembre 2015,

INTRODUIT dans les contrats d'engagement médecine, odontologie et masso-kinésithérapie l'organisation par le Département de stages pratiques pour les étudiants se formant dans une université européenne, hors des frontières françaises ainsi que la communication par tout moyen du projet professionnel, avant l'installation, aux services départementaux,

PRECISE la notion d'installation libérale pour les contrats d'engagement médecine, odontologie et masso-kinésithérapie.

PRECISE que le règlement départemental d'aide sociale sera modifié en conséquence (livre 6 – démographie médicale) ainsi que les contrats et fiches d'aides correspondants annexés.

Les contrats et fiches correspondants ainsi modifiés sont annexés à la présente délibération.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception
en Préfecture le 29/01/16
et de sa publication ou notification le 02/02/16

Pour le président du Conseil départemental

Et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Verger', is written over a horizontal line.

Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 22 janvier 2016

Commission Solidarité : Enfance-Famille, Personnes Agées et Personnes Handicapées

DÉLIBÉRATION N° 7

AIDE À LA PREMIÈRE INSTALLATION DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES, CHIRURGIENS-DENTISTES ET MASSEURS- KINÉSITHÉRAPEUTES

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Jean-Carles GRELIER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, Mme Sylvie TOLMONT, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe COUNIL, M. Fabien LORNE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstentions.

La Commission Permanente,
Vu l'article L1511-8 du CGCT
Vu le rapport de son Président,
Considérant l'article L1612-1 du CGCT autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 13 novembre 2015,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de réduire de 5 à 3 ans, la justification d'une domiciliation en France,

AUTORISE le versement de cette aide par anticipation aux masseurs kinésithérapeutes européens ayant déposé une demande de reconnaissance de diplôme à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) et étant astreints à des stages d'une durée maximale d'un an. Les 15 000 € seront versés sous forme d'acomptes mensuels, le temps du stage.

PRECISE que l'aide à la première installation ne concerne que les primo-installations en libéral, avec un exercice exclusivement sarthois, sous peine de remboursement.

AJOUTE que l'on entend comme statut libéral un exercice comme titulaire ou associé ou collaborateur libéral dans un cabinet existant ou assistant libéral dans un cabinet libéral

Ces modifications sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2016.

APPROUVE la fiche d'aide ci-jointe,

CONFIRME les autres dispositions relatives à ce dispositif.

PRECISE que le règlement départemental d'aide sociale sera modifié en conséquence (livre 6 – démographie médicale).

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception
en Préfecture le 29/01/16
et de sa publication ou notification le 02/02/16

Pour le président du Conseil départemental

Et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 22 janvier 2016

Commission Aménagement Numérique des Territoires, Infrastructures et Routes

DÉLIBÉRATION N° 13

PROGRAMME 2016 D'OPÉRATIONS DE SÉCURITÉ SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Jean-Carles GRELIER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, Mme Sylvie TOLMONT, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe COUNIL, M. Fabien LORNE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstentions.

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Considérant l'article L1612-1 du CGCT autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 13 novembre 2015,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter sur l'autorisation de programme provisoire de 357 000 €, votée pour le programme 2016 d'opérations de sécurité, 293 000 € conformément aux opérations inscrites au tableau ci-annexé,

PREND NOTE qu'il restera 293 000 € d'autorisation de programme provisoire à affecter,

HABILITE le Président à signer les actes d'acquisitions, de vente ou d'échanges d'immeubles et tous les actes se rapportant à ces opérations.

AUTORISE le Président à recevoir et authentifier les actes rédigés en la forme administrative d'acquisition, de ventes ou d'échanges d'immeubles,

HABILITE le 1^{ère} Vice-Présidente à signer les actes reçus en la forme administrative.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception
en Préfecture le 29/01/16
et de sa publication ou notification le 02/02/16

Pour le président du Conseil départemental

Et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 22 janvier 2016

Commission Aménagement Numérique des Territoires, Infrastructures et Routes

DÉLIBÉRATION N° 14

ASSAINISSEMENT DES PLATES-FORMES ROUTIÈRES PROGRAMME PRÉALABLE 2016

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Jean-Carles GRELIER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, Mme Sylvie TOLMONT, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe COUNIL, M. Fabien LORNE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstentions.

Mmes Véronique Cantin, Maire de Neuville-sur-Sarthe, Dominique Aubin, Maire d'Yvré-l'Évêque et MM. Régis Vallienne, Maire de Pruillé-l'Éguillé, Jean-Carles Grelier, Maire de la Ferté-Bernard, Fabien Lorne, Maire de Chevillé, Daniel Chevalier, Maire de Juigné-sur-Sarthe, Gérard Galpin, Maire de Sillé-le-Guillaume, ne prennent part ni au débat ni au vote.

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Considérant l'article L1612-1 du CGCT autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la décision modificative du 13 novembre 2015,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'arrêter le programme préalable d'assainissement des plates-formes routières détaillé dans le tableau joint pour un montant de **1 279 400 € TTC**.

HABILITE le Président du Conseil départemental à signer les actes correspondants

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception
en Préfecture le 29/01/16
et de sa publication ou notification le 02/02/16

Pour le président du Conseil départemental

Et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 22 janvier 2016

Commission Agriculture, Ruralité et Développement Local

DÉLIBÉRATION N° 16

**AVIS DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE SUR LA
PUBLICATION DES PÉRIMÈTRES DE SCOT FORMÉS PAR LES
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU PAYS DES BRIÈRES ET
DU GESNOIS ET DU PAYS BILURIEN ET LES COMMUNAUTÉS
DE COMMUNES DU PAYS MAROLLAIS, DU SAOSNOIS ET DE
MAINE 301**

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Jean-Carles GRELIER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, Mme Sylvie TOLMONT, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe COUNIL, M. Fabien LORNE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstentions.

M. Christophe Chaudun, Président de la Communauté de communes des Brières et du Gesnois, ne prend part ni au débat ni au vote.

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu l'article L143-5 du Code de l'Urbanisme,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE D'EMETTRE un avis favorable :

- au périmètre de SCOT formé par les Communautés de communes du Pays des Brières et du Gesnois et du Pays Bilurien,
- au périmètre de SCOT formé par les Communautés de communes du Pays Marollais, du Saosnois et de Maine 301.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception
en Préfecture le 29/01/16
et de sa publication ou notification le 02/02/16

Pour le président du Conseil départemental

Et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

COMMISSION PERMANENTE



Direction Générale Adjointe Développement Territorial
Direction des territoires, de l'agriculture et du développement durable
Mission Politiques contractuelles et territoriales

vendredi 22 janvier 2016

Commission Agriculture, Ruralité et Développement Local

DÉLIBÉRATION N° 17

DÉSIGNATIONS: SYNDICAT MIXTE DU PAYS VALLÉE DU LOIR ET COMMISSION RÉGIONALE DE LA FORÊT ET DU BOIS

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Jean-Carles GRELIER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, Mme Sylvie TOLMONT, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe COUNIL, M. Fabien LORNE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstentions.

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- De **PRENDRE ACTE** de la modification des statuts du Syndicat mixte du Pays Vallée du Loir entraînant la diminution du nombre des membres représentant le Département,
- De **DESIGNER** les six nouveaux membres suivants : Mme Béatrice PAVY-MORANCAIS, M. Régis VALLIENNE, Mme Brigitte LECOR, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Laurent HUBERT.
- De **DESIGNER** M LORNE comme représentant du Département à la commission régionale de la forêt et du bois.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception
en Préfecture le 29/01/16
et de sa publication ou notification le 02/02/16

Pour le président du Conseil départemental

Et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 22 janvier 2016

Commission Développement Durable, Environnement et Logement

DÉLIBÉRATION N° 20

**LOGEMENT - PROTOCOLE SPÉCIFIQUE POUR
L'AFFECTATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE
DU PROGRAMME HABITER MIEUX.**

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Jean-Carles GRELIER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, Mme Sylvie TOLMONT, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe COUNIL, M. Fabien LORNE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstentions.

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le président à signer le protocole spécifique pour l'affectation des « certificats d'économie d'énergie – collectivités » du programme Habiter Mieux avec l'Etat et Total Marketing France.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception
en Préfecture le 29/01/16
et de sa publication ou notification le 02/02/16

Pour le président du Conseil départemental

Et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Verger', is written over a horizontal line.

Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 22 janvier 2016

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 22

REPRISE SUR PROVISIONS POUR RISQUES AU TITRE DE L'EXERCICE 2015

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Jean-Carles GRELIER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, Mme Sylvie TOLMONT, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe COUNIL, M. Fabien LORNE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstentions.

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la reprise des provisions suivantes sur le compte 7815 :

4 500 000 € au titre de la croissance des dépenses d'allocations RSA,
1 000 000 € au titre de l'augmentation des allocations PCH,
2 000 000 € au titre du solde de la provision pour baisse de la CVAE.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception
en Préfecture le 29/01/16
et de sa publication ou notification le 02/02/16

Pour le président du Conseil départemental

Et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 22 janvier 2016

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 31

RELÈVEMENT DES SEUILS DES PROCÉDURES APPLICABLES AUX MARCHÉS PUBLICS ET AUTRES CONTRATS DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Jean-Carles GRELIER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, Mme Sylvie TOLMONT, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe COUNIL, M. Fabien LORNE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstentions.

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le décret n° 2015-1904 du 30 décembre 2015,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des nouveaux seuils de procédures applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique,

ADOpte les règles internes de procédures/seuils/publicité adéquate/déroulement interne telles que fixées dans les tableaux joints.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception
en Préfecture le 29/01/16
et de sa publication ou notification le 02/02/16

Pour le président du Conseil départemental

Et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX